Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251205-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 11 décembre 2025
Délibération n° 2025-12-05
Domaine d'intervention : 7.1
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE et Madame Chloé VELLY.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC ;
Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUÉAU.

Madame Julie GUILLERMOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Budget annexe de lotissement « Résidence Jeanne BOHEC » : reversement de l'excédent vers le budget principal et clôture

Par délibération n°2020-12-14 du 10 décembre 2020, le conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe pour mener à bien l'opération d'aménagement d'un lotissement à usage d'habitat dénommé « Résidence Jeanne BOHEC ».

L'ensemble des opérations étant achevé, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Néanmoins, il convient de procéder préalablement à la dernière écriture comptable qui consiste à reverser au budget principal de la commune le résultat excédentaire du budget annexe afin de clôturer le budget et d'obtenir un résultat à 0.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2020-12-14 du conseil municipal en date du 10 décembre 2020 portant création du budget annexe de lotissement « Résidence Jeanne BOHEC » ;

VU les budgets primitifs 2025 de la commune et annexe de lotissement «Résidence Jeanne BOHEC » ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251205-DE

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal LINCOT, adjoint au maire :

VU l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 27 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- **DECIDE** de verser au budget principal de la commune le résultat excédentaire du budget annexe de lotissement « Résidence Jeanne Bohec » constaté sur l'exercice 2025, d'un montant de 156 122,03 €,

	Dépense	Recette	Imputation
Budget annexe	156 122,03 €		65822
Budget principal		156 122,03 €	75821

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe de lotissement « Résidence Jeanne BOHEC » au 31 décembre 2025, après passation des dernières écritures, l'édition du dernier compte financier unique 2025 et l'intégration de l'actif du budget de lotissement dans le budget général de la commune par le comptable de la commune,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour mener à bien l'ensemble des formalités nécessaires à la clôture du budget annexe et signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier. Les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE